

Session du 17 octobre 2011

AVIS

relatif à la

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DE LA REGION POUR 2011

*présenté par M. Philippe YZAMBART, Rapporteur général du Budget
au nom de la Commission n° 1 "Finances – Prospective – Europe – Interrégionalité"*

Entendues les interventions de MM. Marc de JACQUELOT du BOISROUVRAY (CFTC), Chritian DUBOT (CGT), Mme Caroline SALIOU (APEL), MM. Christophe VITAL (Culture), Daniel JURET (FO), Patrice POLLONO (CCIR), Jean-Marie MOREL (CRAJEP), Claude MORIN (MEDEF), Jacques GUILLAUME (UNSA), Mmes Francine DESNOS (CGT), Chantal MARCHAND (CFDT), MM. Yvon ALLAINGUILLAUME (Banques), Jean CLERC (CGC), Albert MAHE (SEM),

Entendue l'intervention de M. Yannick VAUGRENARD, Rapporteur général du Budget du Conseil régional,

92 votants. Adopté par :

Pour : 69

Contre : 1

Abstention : 22

1 EQUILIBRE GENERAL ET FINANCEMENT

1.1 Les principaux chiffres

Comme ces dernières années, la décision modificative n° 2 du Budget de la Région pour 2011 (DM2) se présente comme un simple document d'ajustement budgétaire qui confirme les principaux agrégats financiers du Budget primitif 2011 (BP), ajusté lors du Budget supplémentaire de juin 2011 (BS).

Les principaux chiffres significatifs de cette DM2 sont les suivants :

<i>en millions d'€uros</i>	BP + BS	DM2	BP + BS + DM2
Autorisations de programme	687	-6	681
Autorisations d'engagement	569	+2	571
Crédits de paiement	635	-26	609
Crédits de fonctionnement	772	/	772

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

L'équilibre général du budget est désormais assuré comme suit :

<i>en millions d'€uros</i>	BP + BS		DM 2
Recettes de fonctionnement	1.039	+4	1.043
Dépenses de fonctionnement	-773	/	-773
	<hr/>		<hr/>
Epargne brute	266	+4	270
Amortissement de la dette	-80		-80
	<hr/>		<hr/>
Epargne nette	186	+4	190
Recettes d'investissement	112	4	116
Dépenses d'investissement	-635	-26	-609
Excédent de clôture 2010	10	/	10
	<hr/>		<hr/>
Emprunt d'équilibre	247	-34	213

Les principaux ajustements de cette DM2 sont les suivants :

- Une révision à la baisse de 6 M€ de l'estimation encore provisoire des recettes de compensation mises en place par l'Etat pour remplacer principalement la Taxe professionnelle (la Contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)).

Ces recettes qui s'élèvent désormais à 243 M€ bien que révisées à la baisse, demeurent supérieures à celles issues de la fiscalité directe en 2009 avec 224 M€ mais sont inférieures à celles encaissées en 2010 avec 258 M€

Cette nouvelle estimation est considérée encore aujourd'hui par la Région comme provisoire dans la mesure où les données fiscales données par l'Etat n'ont toujours pas un caractère définitif, et ce à trois mois de la fin de l'année !

- Une révision à la baisse de 17 M€ des autorisations de programme et de 7 M€ des crédits de paiement des contrats territoriaux de développement compte-tenu, semble-t-il, des difficultés rencontrées par les collectivités pour présenter des opérations et pour les financer.
- Une révision à la baisse de 26 M€ des crédits de paiement en raison d'opérations reportées et d'ajustements d'échéances de paiement. De ce fait, l'emprunt d'équilibre est pour sa part diminué de 34 M€ pour le ramener à 213 M€

Le Budget primitif 2011 avait prévu un stock de dettes de 996 M€ au 31 décembre 2011 pour un montant réel au 31 décembre 2010 de 928 M€. En l'absence d'informations sur une estimation du taux de réalisation probable du budget d'investissement fin 2011 (79,3 % pour 2010 et 89,7 % pour 2009), il n'est pas encore possible à ce stade de l'année d'actualiser ce chiffre du stock de la dette donné au budget 2011. La Région nous a indiqué qu'elle devrait être en mesure de le faire lors du débat sur les orientations budgétaires de novembre 2011.

1.2 Le contexte financier

Si la DM2 en tant que document d'ajustement budgétaire n'appelle pas de remarque particulière dans l'évolution des grandes masses et des principaux agrégats financiers, il n'en est pas de même du contexte financier dans lequel évolue depuis plusieurs mois la Région des Pays de la Loire, comme d'ailleurs les autres régions françaises.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Après avoir perdu l'an dernier une grande partie de son autonomie fiscale après la réforme sur la Taxe professionnelle, la Région est désormais confrontée à une problématique nouvelle d'accès au financement bancaire.

Les appels d'offres lancés par la Région dernièrement n'ont trouvé qu'un faible écho auprès les établissements bancaires qui sont confrontés à une problématique de liquidité compte tenu de la crise actuelle et par la mise en place progressive du passage de Bale II à Bale III (renforcement des fonds propres notamment).

En outre, le devenir et les délais de mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales, notamment le futur domaine de compétence des collectivités et le démantèlement de la banque Dexia, banque importante des collectivités, viennent s'ajouter au manque de visibilité et disons de grande confusion.

La situation actuelle confirme les choix retenus par la Région depuis quelques années de diversifier ses sources de financement (emprunt BEI, emprunts obligataires, etc.). Un nouvel emprunt obligataire est actuellement à l'étude d'ici à la fin de l'année. Il n'en demeure pas moins que la Région, malgré sa bonne notation de AA, peut rencontrer des difficultés à trouver pour 2012 et à moyen terme des financements.

Quoi qu'il en soit, compte tenu des effets actuels de la crise, tant économique que financière, dont les conséquences ne sont pas encore connues, des prévisions économiques, sociales et financières prévues pour 2012 et, de façon générale, de la grande incertitude dans laquelle évolue notre économie et notre système financier, il nous semble nécessaire que la Région revisite son PPI 2011/2014/2016, avec un focus particulier sur les ressources financières et l'accès au financement, en poursuivant les efforts de priorisation des projets d'investissement et des programmes des politiques publiques régionales.

Le Conseil économique social environnemental régional souhaiterait que lors du débat sur les orientations budgétaires, un point sur cette problématique soit présenté avec les différents scénarii que la Région pense devoir mettre en place d'ici fin 2012.

2 LES DEPENSES ET LES RECETTES

2.1 Les nouvelles autorisations de programme (681 M€ à la DM2, en baisse de 6 M€)

Les principales variations des autorisations de programme (montant supérieur à 1 M€) sont les suivantes :

- | | |
|---|-------|
| • abondement du "Fonds d'intervention territoriale", autant pour des projets offensifs de développement d'entreprises et de projets de recherche et développement individuels, que pour des projets défensifs en réponse à la crise économique, | 5 |
| • création d'un fonds d'amorçage interrégional pour des projets à haute intensité technologique, | 2 |
| • complément de financement du projet SEMREV visant la recherche de nouvelles sources d'énergie houlomotrices et éoliennes, | 4,1 |
| • abondement du fonds régional d'appui à l'exportation, à travers les outils Prim'Export et VIE (Volontaire international en entreprise), | 3 |
| • complément au programme de modernisation du parc de matériel roulant régional, | 2,3 |
| • réalisation d'une seconde tranche de travaux de mise aux normes pour la requalification du pôle régional de formation santé/social de Laval (avec entrée des étudiants en septembre 2012), | 1 |
| | <hr/> |
| | 17,4 |

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

• Réductions d'autorisation de programme suite à :	
○ des ajustements d'opérations relatives aux pôles d'échange multimodaux,	-3,3
○ des retards de certains territoires dans la préparation des contrats territoriaux de développement durable ou de report en vue d'une synchronisation avec d'autres contractualisations en cours de finalisation,	-17,5
○ des retards dans l'avancement de dossiers d'infrastructures ferroviaires.	-4,1
	<hr/>
	-24,9
• Divers ajustements d'autorisation de programme (en plus ou en moins)	+1,5
	<hr/>
	Net -6

2.2 Les crédits de paiement

Ceux-ci sont en net retrait de 26 M€ pour s'élever désormais à 609 M€

Les principaux ajustements portent sur (montants > 2 M€) :

• le fonds d'appui aux filières,	-2,5
• le P2RI,	-2,3
• le fonds régional d'appui à l'exportation,	2
• le retard pris dans le calendrier de la construction du CNAM de Nantes,	-2,2
• l'ajustement des échéances de règlement des investissements dans les établissements de formations sanitaires et sociales,	-2,7
• le retard pris par certains territoires dans l'exécution des contrats territoriaux de développement durable,	-7
• les investissements des centres d'apprentissage (en savoir +),	-4
• l'ajustement des besoins liés à la gestion déléguée des fonds structurels européens,	-4,3
• divers.	-3
	<hr/>
	-26 M€

2.3 Les recettes

Celles-ci sont en augmentation de 8 M€ (+4 M€ de recettes de fonctionnement, +4 M€ de recettes d'investissement), malgré la baisse de 6 M€ des recettes provenant de la fiscalité réformée comme évoqué précédemment.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Les 14 M€ de recettes complémentaires proviennent :

	Investissement	Fonctionnement
- des montants à percevoir dans le cadre de la gestion déléguée des fonds structurels européens,	5,9	-1,3
- des retards de règlement des partenaires dans des opérations où la Région assure la maîtrise d'ouvrage,	-1,7	
- de participations complémentaires de l'AGEFIPH et de Pôle Emploi,		2,1
- de recettes complémentaires provenant de l'apprentissage en lien avec la signature prochaine du contrat d'objectif et de moyens 2011-2015,		4,5
- d'un excédent de recettes du TER,		3
- de produits financiers provenant d'une opération faite par le FCPR Ouest Venture 1.		1,4
divers ajustements	-0,2	0,3
	<hr/> 4	<hr/> 10

3 LES DEPENSES : REMARQUES DES COMMISSIONS SECTORIELLES

3.1 Economie de proximité et création d'entreprises

Le programme « Renforcement des fonds propres des entreprises » est abondé de 4 M€ soit 2 M€ pour le renforcement des fonds propres des entreprises et 2 M€ pour prendre part au fonds de capital risque interrégional Grand Ouest dédié à l'amorçage (dont la création est prévue pour fin 2011). Ce fonds interrégional devra bien s'attacher à financer l'amorçage et non des phases de développement ultérieur des projets.

3.2 Développement territorial

La restitution de 17,5 M€ au titre des nouveaux Contrats régionaux de territoires met en évidence le contexte de crise dans lequel évoluent les collectivités locales qui souffrent d'une profonde incertitude sur leurs ressources futures et qui manquent de visibilité sur les réformes à venir. La Région doit confirmer sa volonté de soutien envers les territoires en maintenant son effort financier à l'avenir.

3.3 Apprentissage : Rapport d'orientation relatif au contrat d'objectifs et de moyens pour l'apprentissage 2011-2015

Les parties prenantes au contrat d'objectifs et de moyens ont réussi à s'accorder sur des dispositions acceptées de part et d'autre. Un point particulier mérite par ailleurs d'être mieux analysé : faute d'effectifs suffisants, une quinzaine de classes de jeunes en apprentissage et en lycées professionnels sont regroupées ("mixées"). Cela permet d'éviter des fermetures de classes mais cette situation peut poser problème : les attentes des jeunes sont différentes et les deux types de pédagogie le sont également. La Région a décidé de réaliser une évaluation du mixage de ces types de formation. Le Conseil économique social environnemental régional apprécie d'être invité à s'y associer et s'y investira avec intérêt.

3.4 Equipements structurants d'intérêt régional

Comme cela a déjà été rappelé par le Conseil économique social environnemental régional, le projet de Maison des écrivains Julien Gracq doit s'inscrire dans une logique de mise en réseaux et de parcours qui puisse aussi s'intégrer dans une démarche de tourisme culturel.

3.5 Sport

Le soutien du Conseil régional au club paralympique ligérien mis en place par le Comité régional olympique et sportif est salué. En vue des prochains Jeux olympiques de Londres et au-delà, ce club a vocation à aider les sportifs ligériens en situation de handicap (physique et/ou mental) dans le cadre de leur préparation sportive, leur participation aux épreuves de sélection et l'acquisition de matériel adapté. Prenant acte de certains retards purement techniques dans la mise en œuvre du programme « Sport pour tous », il faudra être vigilant à rétablir ces crédits au budget 2012.

CONCLUSION

Ces observations étant faites, notamment celles présentées au paragraphe 1.2 sur le contexte financier, le Conseil économique social environnemental régional émet un avis favorable sur le projet de Décision modificative n°2 du Budget de la Région pour 2011.